Modifications 2026 des règlements de Tir à l'arc Canada et de World Archery
World Archery a publié la nouvelle édition 2026 de ses règlements, désormais intégrée aux règlements de Tir à l'arc Canada. Ces modifications sont **déjà en vigueur** et s'appliquent à toutes les compétitions sanctionnées selon les règlements de World Archery et de Tir à l'arc Canada.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux changements ayant une incidence sur l'organisation des compétitions, le travail des juges, l'encadrement des entraîneurs et la participation des archers.

Nouvelle méthode de départage des égalités
En cas d'égalité lors d'une ronde de qualification, l'ordre des critères de départage est maintenant le suivant :
Avant
1. Score total
2. Nombre de 10
3. Nombre de X

Maintenant
1. Score total
2. Nombre de X (10 intérieurs)
3. Nombre de 10

Référence : World Archery – Livre 3, articles 22.1.1 à 22.1.3.

Nouvelle configuration de la zone derrière la ligne de tir
World Archery a redéfini l'aménagement de la zone située derrière la ligne de tir afin d'améliorer la sécurité et la circulation sur le terrain.
La configuration comprend maintenant :
- une **ligne d'attente** située à au moins **3 mètres** derrière la ligne de tir (ou **4 mètres** lorsqu'une voie médias est aménagée);
- une **ligne d'équipement (Equipment/Coach Line)** située derrière la ligne d'attente;
- une **zone réservée aux entraîneurs**, située derrière la ligne d'équipement.

Les entraîneurs doivent demeurer derrière cette ligne pendant le tir, sauf lorsqu'une intervention est autorisée par le règlement.

Les configurations actuellement utilisées lors des compétitions au Québec demeurent conformes aux exigences minimales de World Archery.
Référence : World Archery – Livre 2, articles 7.1.1.3 à 7.1.1.8.

Schéma de la nouvelle configuration extérieure selon World Archery :

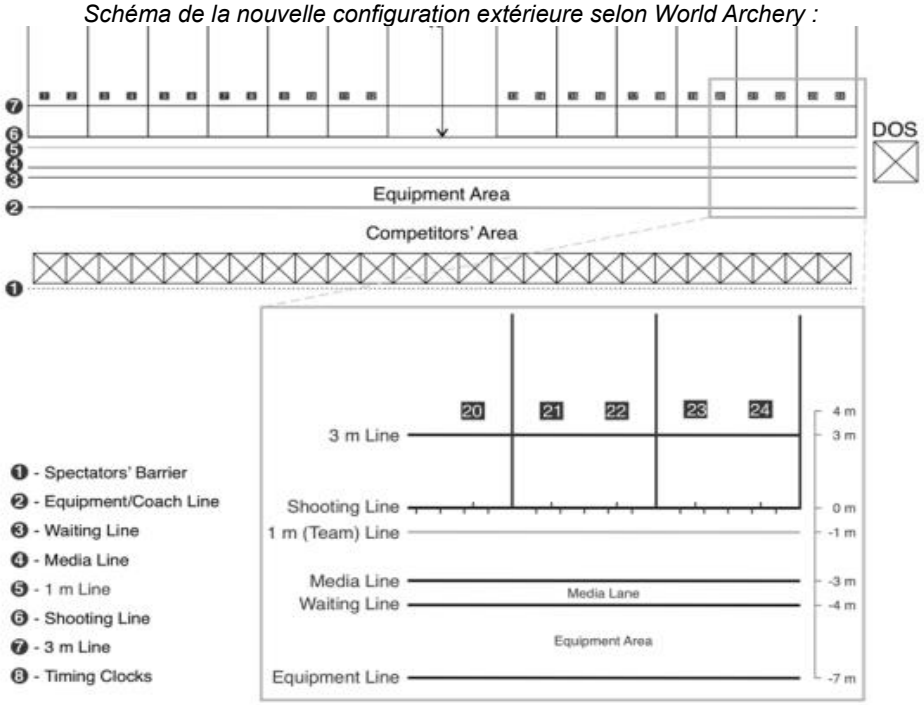

Image 4: *Outdoor Range Layout*

Nouvelle largeur minimale sur la ligne de tir
Pour les compétitions disputées à 18 m et 25 m, l'espace minimal accordé à chaque archer est maintenant de 70 cm. Les clubs peuvent continuer d'utiliser un espacement de 80 cm, puisque 70 cm constitue une largeur minimale.
Pour les distances de 30 m, 40 m, 50 m, 60 m et 70 m, la largeur minimale demeure de 90 cm par archer.
Référence : World Archery – Livre 2, article 7.1.1.1.

Zone des entraîneurs
Les entraîneurs doivent demeurer derrière la ligne d'équipement et respecter les périodes prévues au règlement pour communiquer avec leurs athlètes.

Harmonisation entre World Archery et Tir à l'arc Canada
Les règlements de Tir à l'arc Canada intègrent les modifications adoptées par World Archery. Les compétitions sanctionnées au Canada et au Québec sont donc régies par ces nouvelles dispositions, sous réserve des règlements propres à Tir à l'arc Québec.
Pour consulter les règlements nationaux et internationaux, visitez la section **Juges** du site Web de Tir à l'arc Québec : https://www.tiralarcquebec.com/juge-pro

Les clubs, les organisateurs, les juges, les entraîneurs et les archers sont invités à prendre connaissance de ces changements afin d'assurer le bon déroulement des compétitions sanctionnées.